

PIECE E2

PLAN DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES - 1 / 3000

REVISION GENERALE



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2025,  
Le Maire

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme  
3 Allée du Green - 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPMANN  
neapolis@orange.fr

Zenobia Atelier de Paysage et d'Urbanisme  
Rameau de la Rivière - 4 rue Panama - 14380 PETITVILLE  
atelier@zenobia.fr

LEGENDE			
Emplacements réservés			
Espaces Boisés Classés (article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)			
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)			
Zone de retrait des constructions à respecter			
Limite des espaces proches du rivage			
Éléments ou ensemble d'intérêt paysager ou écologique repérés (articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)			
Arbres isolés			
Haines / Alignements d'arbres / parcs arborés			
Zones humides à préserver			
Chemin à protéger			
Secteurs d'espaces verts à conserver			

Patrimoine bâti et/ou paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti et/ou paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Vestiges de la seconde guerre mondiale à protéger

Linéaires de préservation de l'artisanat, du commerce et des services

Hauteurs maximales spécifiques

4 niveaux droits (ou une hauteur à l'égout ou à l'acrotère au plus égale à 12 m, non compris le niveau sous comble)

3 niveaux droits (ou une hauteur à l'égout ou à l'acrotère au plus égale à 9 m, non compris le niveau sous comble)

Secteurs d'information sur les Sols

Sites pollués (parcelles AE293 / AP164)

N° d'ER au plan de zonage	Largeur ou superficie	Objet	Bénéficiaire
1	1 233 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace public à dominante naturelle et de loisirs	Commune
2	7301 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un parking et d'un espace public à dominante de loisirs	Commune
3	Largeur 4 m 3a : 4059 m <sup>2</sup> 3b : 4518 m <sup>2</sup> 3c : 2523 m <sup>2</sup> Total : 11 100 m <sup>2</sup>	Aménagement d'une liaison douce	Commune
4	Largeur 5 mètres 380 m <sup>2</sup>	Aménagement d'une voie	Commune
5	841 m <sup>2</sup>	Aménagement du débouché du passage à niveau	Commune
6	1741 m <sup>2</sup>	Aménagement d'une liaison douce	Commune
7	3146 m <sup>2</sup>	Renouvellement urbain	Commune
8	2913 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace public	Commune
9	3631 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un espace public	Commune
10	119 m <sup>2</sup>	Aménagement des abords d'une voie	Commune
11	446 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un parking	Commune
12	950 m <sup>2</sup>	Aménagement d'une voie d'accès	Commune

